



thellie

Parce que les avancées scientifiques nous concernent tous et dessinent notre qualité de vie de demain,

Parce que chacun peut participer à l'émergence de résultats scientifiques porteurs d'espoir,

Parce que chacun doit pouvoir choisir l'affectation de son don et en exiger sa traçabilité pour en mesurer son impact,

Réinventons **le soutien à la recherche.**

Lancé en mai 2016 et porté par des personnalités d'horizons divers, toutes concernées par la maladie, **Thellie est un fonds de dotation philanthropique** dont la mission est d'**accélérer la recherche sur les maladies rares**. En connectant chercheurs et contributeurs au travers d'une plateforme collaborative dédiée, **Thellie démocratise le financement de la recherche en toute transparence** et confiance, apporte une réponse concrète au besoin de se sentir utile et permet à chacun de devenir acteur de la recherche.

www.thellie.org | [Twitter : @ThellieOfficiel](https://twitter.com/ThellieOfficiel) | [Facebook : Thellie](https://www.facebook.com/Thellie) | [Medium : @Thellie](https://medium.com/@Thellie)

CONTACTS | [Nathalie Boumendil](#) | 06 85 82 41 95 | nathalie@edifice-communication.com
| [Samuel Beaupain](#) | 06 88 48 48 02 | samuel@edifice-communication.com
| [Laëtitia Guittard](#) | 06 76 13 71 55 | laetitia@edifice-communication.com

Un service d'intérêt général, né d'une cause personnelle.

**Thelma - 15 ans
& Julie - 36 ans**

Proches des cofondateurs,
elles sont atteintes
toutes les deux de la même
maladie rare : **le lupus.**

Les maladies rares affectent **3 à 4 millions** de personnes
en France soit **4 à 5% de la population française.**
Beaucoup plus si l'on considère les proches du patient.

7000 maladies rares existent et chaque semaine 5 nouvelles
pathologies sont découvertes. **95% de ces maladies n'ont pas
de traitement approuvé.**

Le seul espoir pour
les malades réside dans
la recherche mais elle
manque de financement
et les maladies rares
nécessitent un modèle
économique particulier.

**Des centaines de projets
qui feraient avancer la
recherche sont abandonnés.**

85% des français considèrent
que l'effort de recherche
sur les maladies rares est
insuffisant.

**Les Français sont
de plus en plus généreux :**
en 2014, leurs dons
progressent de **4%**
et atteignent **4,4 Mds €**

La collecte via **le crowdfunding**
a atteint près de **300 M€**
en 2015, en quasi doublement
par rapport à 2014.

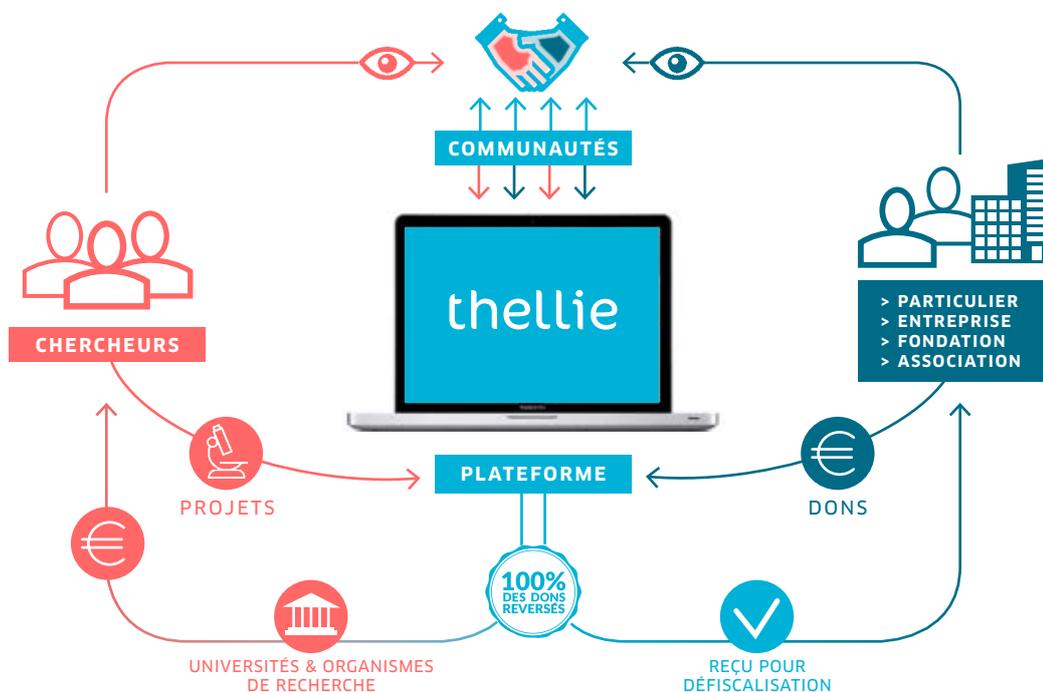
**Une nouvelle génération
de philanthropes**
apparaît et veut peser
sur les avancées sociétales
en mesurant **l'impact
de leur engagement.**

**Faut-il rester passif
ou faut-il provoquer
les choses ?
Devenir acteur de
la recherche, se sentir
utile et s'engager ?**

Pour les 15 cofondateurs de Thellie, la réponse est claire.
**UNIS PAR UNE DÉTERMINATION HORS DU COMMUN,
ILS CRÉENT UN PROJET CITOYEN ET INNOVANT
POUR RÉINVENTER LE SOUTIEN À LA RECHERCHE.**

Donner via Thellie, c'est devenir acteur de la recherche.

Pensé et développé pour une nouvelle génération de chercheurs et de donateurs, Thellie, réinvente la collecte de fonds pour la recherche à travers sa plateforme numérique et une approche entrepreneuriale de la philanthropie. Thellie est un fonds de dotation philanthropique dont la mission est d'accélérer la recherche sur les maladies rares grâce à des communautés de contributeurs soutenant des projets **directement** auprès de chercheurs. En connectant chercheurs et contributeurs, Thellie **démocratise le financement de la recherche en toute transparence et en toute confiance.**



Thellie permet **de soutenir un projet spécifique**, validé par des instances scientifiques reconnues, **directement auprès du chercheur** qui porte le projet. Via la plateforme, le particulier, l'entreprise, l'association ou la fondation choisit le projet qu'il/elle souhaite soutenir. Au travers de son don, il/elle devient véritablement un acteur de la recherche.

La plateforme a été conçue pour répondre rigoureusement aux besoins des chercheurs, pour **valoriser et mettre en avant les projets de recherche**. Elle permet de fluidifier les interactions entre chercheurs et donateurs et facilite le partage des résultats.

Grâce à Thellie :

- **LE PARTICULIER** devient acteur de la recherche et soutient des projets concrets, incarnés par des chercheurs qui rendent la recherche accessible.
- **L'ENTREPRISE** valorise son engagement sociétal au travers d'un projet innovant et soutient une cause reconnue comme prioritaire par les Français.
- **LE CHERCHEUR** accède à de nouveaux financements directs et crée un lien innovant avec ses donateurs tout en valorisant et diffusant ses recherches.
- **LES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS** accèdent plus facilement à de nouveaux projets de recherche.

L'économie collaborative se met au service du financement de la recherche.

Une initiative 100% inédite en France



+Efficace

100% des dons financent directement les chercheurs et leurs projets. Le donateur choisit où va son argent et est informé de son utilité. **Aucun frais de gestion n'est prélevé.**

+Intelligent

100% partage. Les chercheurs exposent leur travail, les coulisses des projets et partagent leurs résultats. Les contributeurs peuvent interagir avec les chercheurs, les soutenir, les rencontrer.

+Impactant

100% des dons sont affectés et tracés afin que chacun puisse mesurer son impact de façon concrète.

+Simple

100% numérique. Pour le chercheur, un seul dossier à remplir. Thellie se charge des relations administratives avec l'établissement de rattachement du chercheur et se charge de transmettre le reçu fiscal au donateur.

+Transparent

100% des données financières de Thellie sont accessibles à tout moment sur la plateforme.

Une initiative 100% philanthropique

Thellie est une organisation philanthropique, reconnue d'intérêt général et à but non lucratif, en phase avec ses valeurs fondatrices alliant confiance, partage et collaboration. À ce titre, les dons effectués pour et via la plateforme donnent lieu à des réductions d'impôts sur présentation d'un reçu fiscal émis par Thellie :

Particuliers :

déduction de 66% du montant du don

dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour les entreprises :

Déduction de 60% du montant du don

dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT.